



## Appel à candidature LE FESTIVAL DES CANNES 4° EDITION

*Appel à candidature à destination des structures d'hébergement pour la réalisation  
de courts métrages de fiction*

**Date de lancement de l'appel à projet : Février 2026**

**Date limite des dépôts des dossiers : 15 Avril 2026**

**Date d'annonce des résultats : Avril 2026**

**Date de début de projets : Mai 2026**



## **1. Contexte, périmètre et objectifs de l'Appel à projet**

### **1.1. Contexte**

A partir de novembre 2015, dans le cadre de la filière gérontologique du Gier, un groupe de travail s'est constitué pour répondre à la problématique de ruptures du parcours de la personne présentant des troubles de mémoire.

Les professionnels du territoire font le constat que l'entrée en établissement reste délicate, les familles et les personnes concernées ne sont pas toujours prêtes à ce changement même si de nombreux dossiers sont parfois déposés dans plusieurs structures.

La prise de décision pour l'entrée en établissement est difficile car il y a une forte culpabilité à placer un proche dans une structure. La famille se sent aussi coupable face à un proche qui est dans le déni par rapport à sa santé et qui refuse l'entrée en établissement. La famille se trouve alors en difficulté face aux conflits que la situation entraîne. Les familles très présentes entravent parfois la démarche d'entrée en établissement. Ainsi, un travail est initié sur la représentation des établissements pour la personne âgée et ses proches. Bien souvent, ces structures véhiculent une image négative car elles représentent le dernier lieu de vie, un lieu assimilé à une « prison » et évoquant le décès.

L'image est si négative que le réflexe commun est... de ne pas y penser. Surtout pour sa propre famille. Pire, de promettre que l'on ne recourra jamais à une telle démarche ! L'ensemble de ces constats nous a amené à porter un projet reposant sur différentes actions visant à permettre un meilleur accompagnement pour l'entrée en établissement des personnes âgées.

### **1.2. Description générale du projet**

L'événement « le Festival des cannes » a été inauguré pour la première fois le 23 mai 2019. Ce festival a pour but de valoriser les structures d'hébergement pour personnes âgées en mettant en avant les résidents, personnels et familles.

« Le Festival des cannes » a ainsi vocation à mettre « en compétition » des courts métrages en projection sur grand écran, devant public et jury. Les courts-métrages retenus pour la remise des récompenses sont répartis entre 4 catégories :

La canne « d'or » du patron= le 1<sup>er</sup> prix du meilleur court-métrage

Canne de l'Ingénieur = Meilleur scénario

Canne de l'Ouvrier = Meilleur(s) acteur(s)

Canne du Peuple = Prix du public

Suite au succès de ce festival, les membres de la filière gérontologique ont décidé de créer une association pour porter le projet.

L'association du Festival des cannes voit le jour en juin 2020



### **1.3. Objectifs opérationnels**

- Combattre les idées reçues sur les maisons de retraite avec une action innovante
- Promouvoir la qualité de vie en établissement
- Favoriser une meilleure connaissance des établissements pour personnes âgées
- Favoriser l'accès des proches aidants aux structures de soutien
- Favoriser la mobilisation des professionnels du territoire pour répondre aux ruptures de parcours

### **1.4. Champs de l'appel à candidature**

Un des films de la 1ère édition a été sélectionné au Festival International du Film sur les Handicap (FIFH). Le projet dans sa globalité a été inscrit et retenu aux défis d'or remis au Colloque annuel Défi Autonomie en Novembre 2019 ainsi qu'aux anim'awards du congrès du Groupement National des Animateurs en Gérontologie.

L'objectif est de mobiliser, encourager les structures via les filières gérontologiques à valoriser les métiers, les acteurs de l'hébergement de personnes âgées sur un projet novateur et positif.

L'action : réaliser un court métrage fiction d'une durée de 10 minutes maximum.

#### Le type de film :

Le film devra être **une fiction** dont les acteurs seront les résidents, les personnels de structures, les familles.

## **2. Modalités de l'Appel**

**L'appel à candidature est transmis via le département de la Loire et l'association Le Festival des cannes.**

### **2.1. Eligibilité des candidats**

Candidats éligibles :

Toutes structures d'hébergement accueillant des personnes âgées.

Les acteurs doivent être les personnes de la structure (résidents, personnels, familles...). Vous avez la possibilité d'associer d'autres partenaires (centres sociaux, écoles, commerces...) en fonction du synopsis.

### **2.2. Éligibilité des dossiers**

Les dossiers qui ne se conforment pas aux modalités de soumission décrites dans le présent appel à candidature ne pourront pas être retenus.

Par ailleurs, en référence aux éléments exigés dans le présent document, ne seront pas recevables :

- Les projets soumis hors délais (reçus sur [festivaldescannes42@gmail.com](mailto:festivaldescannes42@gmail.com) et [emmanuelle.defour@festivaldescannes.fr](mailto:emmanuelle.defour@festivaldescannes.fr)), incomplets et/ou ne respectant pas le format requis (cf. dossier de candidature) ;
- Les projets qui n'entrent pas dans le champ de l'appel à projet.

Un accusé de réception sera envoyé à réception du dossier par mail. Seuls les dossiers éligibles seront évalués par le comité d'évaluation.



### **3. Dossier de candidature**

Le dossier du candidat devra comprendre, en un seul document au format Word, libellé de la manière suivante « **Festival des cannes\_Nom du porteur\_nom du film** » :

- le formulaire de candidature en utilisant le modèle mis à disposition, et signé par le directeur de l'unité porteuse
- le pitch d'une ½ page à une page maximum
- la lettre d'engagement du porteur de projet. Cette lettre doit exprimer la volonté de participer au projet dans son ensemble à savoir la participation aux réunions de préparation, aux ateliers, aux tournages et à la diffusion des films.

#### **3.1. Dépôt des dossiers**

Le dossier sera transmis à ces adresses : [festivaldescannes42@gmail.com](mailto:festivaldescannes42@gmail.com) et [emmanuelle.defour@festivaldescannes.fr](mailto:emmanuelle.defour@festivaldescannes.fr)

L'objet du message électronique devra comporter la mention « **Appel à candidature\_festival des cannes 2027\_Nom du porteur\_Nom du film** ».

#### **3.2. Comité de sélection**

Le comité de sélection des projets déposés sera composé des bénévoles de l'association et de professionnels de l'audiovisuel.

Le porteur du projet pourra solliciter **l'association Le Festival des cannes** pour toute question portant sur le règlement, les objectifs et/ou le déroulement de l'appel à candidature aux mail suivant : [festivaldescannes42@gmail.com](mailto:festivaldescannes42@gmail.com)

Pendant la période d'étude des dossiers déposés, le comité de sélection pourra adresser des demandes de précisions au porteur sur sa proposition de projet. Ces demandes de précisions ne remettent pas en cause les délais d'instruction.

#### **3.3. Réponse aux candidats**

La décision du comité de sélection, qu'elle aboutisse ou non, est transmise au porteur du projet à l'issue de la phase d'analyse des projets.



#### 4. Calendrier

Ces échéances sont susceptibles d'être ajustées en fonction de la réception des subventions.

Ouverture de l'appel à candidature	<b>Février 2026</b>
Date limite de réception des projets	<b>15 avril 2026</b>
Sélection des dossiers	<b>22 avril 2026</b>
Réunion de lancement	<b>Lundi 27 avril 2026</b>
Rencontre Résidents -Animateur - Réalisateur	<b>Du 28 avril au 01 mai 2026</b>
Ecriture avec l'aide d'un scénariste et ateliers théâtre	<b>Du 04 mai au 15 juillet 2026</b>
Tournage : Une semaine sur site Remise making of au EHPAD	<b>Du 15 septembre 2026 au 30 janvier 2027</b>
Montage et finalisation film hors EHPAD Travail de studio	<b>1 février 2027 au 30 avril 2027</b>
Festival	<b>Juin 2027</b>
Diffusion des films dans les cinémas	<b>Juin 2027 à Juillet 2028</b>

#### 4.1. Caractéristiques obligatoires des projets présentés

L'établissement devra présenter un pitch d'une page maximum (explications cf annexe) pour la réalisation d'un court métrage de 10 minutes maximum.

Les projets des établissements sélectionnés devront :

- Présenter un scénario sur **les chefs-d'œuvre du cinéma revisités**.
- Chaque établissement est invité à s'inspirer d'un grand film patrimoine cinématographique. L'objectif n'est pas de reproduire ou copier le film, mais d'en proposer une interprétation libre en réinventant : l'esprit, l'ambiance, les codes narratifs, les messages, ou les personnages emblématiques, tout en créant une œuvre originale et inédite. Les courts-métrages devront donc évoquer le film choisi sans en reprendre les scènes, dialogues, musiques ou éléments protégés.
- Nous encourageons les équipes à : détourner le thème, moderniser l'histoire, transposer l'action dans un autre contexte, transformer les rôles, imaginer une suite, un préquel (histoire avant l'histoire), un



hors-champ, etc.

- **L'essentiel** : retrouver l'âme du film, sans jamais le reproduire.

- Proposer une ou plusieurs séquence avec un maximum de résidents présents dans le cadre.
- Etre porteurs d'émotions

***De plus, les courts métrages ne devront en aucun cas servir à la promotion des établissements.***

#### **4.2. La réalisation**

L'équipe *Les films pour demain* sous la houlette du réalisateur Philippe Crozier sera chargée de la réalisation des films.

À la suite de la sélection, les établissements seront sensibilisés à la démarche lors de la réunion de lancement. Il est **impératif** que tous les EHPAD choisis soient présents. Dans chaque structure **2 référents** devront être désignés. Ils auront pour missions :

- D'être les contacts privilégiés pour toutes demandes du COPIL d'organisation, de l'équipe de réalisation...
- D'être garants de l'organisation et de la logistique des ateliers d'écriture, des tournages...
- D'être présents à toutes les réunions d'avancement du projet (un planning sera établi)

**À noter que la communication du projet à destination des résidents, personnels, familles sera primordiale pour la réussite du projet.**

#### **4.3. Les ateliers**

Des ateliers pratiques autour du cinéma et de l'audiovisuel, animés par l'équipe *les films pour demain* seront organisés dans chaque EHPAD. Ils comprendront :

- L'écriture du scénario, avec un(e) scénariste référent(e)
- Les ateliers théâtre avec un(e) animatrice d'impro professionnelle
- Le temps de la préparation : Choix des lieux de tournage, des costumes...
- Les répétitions : Choix des acteurs
- Le temps du tournage : Mise en place de l'équipe de tournage.
- Le montage étant complexe et très technique, il sera réalisé par les équipes « les films pour demain », mais en lien avec les résidents et animateurs.

Les ateliers et tournages se feront en demi-journée. Un calendrier sera fixé conjointement avec le réalisateur et l'établissement.

#### **IMPORTANT :**

Il sera essentiel pour le bon déroulement des films de **préparer en amont des tournages les moyens et matériels nécessaires au film** (accessoires, costumes...) ainsi que les **acteurs** (résidents, personnels...).

De plus, les établissements s'engagent à **accueillir les équipes de tournages convenablement** pendant les tournages (repas, etc.).



Enfin, les établissements s'engagent à **organiser une projection en interne pour les résidents** et une **projection dans le cinéma proche de chez vous pour les familles et personnes extérieures.**

**À noter :** Le projet proposé dans le cadre du Festival des Cannes est une initiative ambitieuse, déployée sur plusieurs mois. Le service animation jouera un rôle central, notamment pour assurer avec les résidents l'écriture cinématographique, puis mettre en place la continuité des ateliers théâtre et préparer les résidents au tournage du film. Durant la phase de tournage (1 semaine) l'ensemble de la structure (résidents, animateurs, soignants, administration et direction) sera impacté à des degrés divers.

Son coût, entièrement pris en charge par l'association du Festival des Cannes, s'élève entre 15 000 € et 20 000 € par établissement. Il ne s'agit donc pas d'une simple animation ponctuelle, mais d'un engagement significatif pour l'EHPAD.

#### **4.4. Droit à l'image**

La participation implique le consentement à la reproduction graphique, photographique et vidéo des œuvres réalisées, dans toute publication ou support à caractère promotionnel du festival et sur tout support diffusé par l'association pour assurer la communication de ses activités. Vous trouverez dans les pièces de l'appel à participation une autorisation de droit à l'image à faire signer à tous les participants du court métrage.

### **5. Action finale du projet : LE FESTIVAL DES CANNES**

La diffusion de l'ensemble des films sera organisée lors de la cérémonie du Festival des cannes en juin 2027. Les « meilleurs » supports vidéo seront sélectionnés par un jury composé de représentants d'usagers, de structures d'aide à domicile, des financeurs, de professionnels artistiques récompensant l'investissement des établissements et seront récompensés avec différents prix.

Une invitation sera faite à l'ensemble des EHPADS participants pour assister à la cérémonie.

Pour toute structure d'hébergement pour personne âgée intéressée par ce projet, merci de transmettre les documents suivants avant le **28 Mars 2026** aux adresses mails suivantes : [festivaldescannes42@gmail.com](mailto:festivaldescannes42@gmail.com) et [emmanuelle.defour@festivaldescannes.fr](mailto:emmanuelle.defour@festivaldescannes.fr)

- la fiche de candidature renseignée
- la lettre d'engagement
- Le pitch (1 page)



## ANNEXE : Écriture du pitch

### 1) Le pitch

Ce qui vous pousse à vouloir écrire un scénario ou raconter une histoire. Un texte qui présente l'histoire dans sa globalité avec les personnages mais sans rentrer dans les détails, **c'est-à-dire toute l'histoire résumée en une page maximum**, le tout, écrit au présent. Ce document est important, il doit refléter parfaitement **l'histoire, l'esprit, le ton, etc...**

Rassurez-vous

**Vous ne serez jamais seul**

**BONNE CHANCE !**

